



VOTER, C'EST VITAL



Scannez ce QR code avec votre smartphone pour voir la vidéo explicative « Comment voter aux élections URPS »



LES URPS C'EST QUOI ?

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été créées en 2010. Elles ont pour mission principale de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional (notamment à la préparation du Projet Régional de Santé).

QUI PEUT VOTER ?

Toutes les infirmières et les infirmiers libéraux conventionnés et inscrits à l'Ordre infirmier. Ces deux conditions permettent d'être présent sur les listes électorales et donc de participer au scrutin.

QUAND ET COMMENT VOTER ?

Cela ne vous prendra que quelques minutes et c'est votre avenir qui se joue !
Ce scrutin se déroule par voie électronique :

- Réceptionnez votre identifiant de vote par courrier ainsi que la notice explicative qui rappelle la procédure et les informations utiles.
- Allez sur le site web : elections-urps.sante.gouv.fr
- Entrez votre identifiant reçu par courrier.
- Votez du mercredi 31 mars 12h au mercredi 7 avril 12h.

Toutes les modalités de vote sont rappelées dans le guide suivant : <https://bit.ly/2NSU2nF>

En cas de problème ou non de réception du courrier contenant votre identifiant, contactez le **09 69 37 01 00**.

POURQUOI JE VOTE POUR CONVERGENCE INFIRMIÈRE ?

C'est avant tout pour vous et votre avenir que vous allez voter. Depuis l'avenant n° 6 que Convergence Infirmière a refusé de signer, vous savez combien il est important de savoir qui vous représente, d'avoir la certitude que vous serez réellement défendus.

VOTEZ CONVERGENCE INFIRMIÈRE :

- **Pour donner du poids à votre syndicat** qui négociera sans concession vos tarifs et combattra toutes les décisions contraires à vos intérêts (BSI, IK, etc.).
- Parce que **ne pas voter** pour Convergence Infirmière **c'est continuer comme avant** : manque d'ambition, compromission, défaite.
- Parce que Convergence Infirmière est le **seul syndicat à avoir refusé de signer l'avenant n°6**.
- **Parce que chaque voix compte** et qu'il est essentiel de démontrer aux pouvoirs publics la force et la détermination des infirmières et des infirmiers libéraux pour inverser le rapport de force.
- Parce que les **problématiques qui vous sont propres**, celles de votre ville, de votre canton, de votre département, de votre région **méritent d'être défendues**.
- Parce que Convergence Infirmière est **résolument tourné vers l'avenir** : exercice coordonné, consultation infirmière, éco-soin, défense du rôle autonome, place primordiale de l'IDEL dans le territoire, etc.
- Parce que **Convergence Infirmière ne validera JAMAIS ce qui est mauvais pour vous**.
- Parce que dans les URPS qu'elle préside (Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes), Convergence Infirmière a choisi de **travailler dans la collégialité avec les autres syndicats, en toute transparence avec éthique**. Elle le fera demain dans toutes les URPS qu'elle dirigera.



**Soyons conscients
de notre force**



**Soyons conscients de
nos compétences**



**Soyons conscients que, sans
nous, le maintien à domicile
ne serait pas possible**



**Soyons conscients que nous
sommes les chevilles ouvrières
de notre système de santé**

**POUR ÊTRE CONSIDÉRÉS,
POUR ÊTRE DÉFENDUS,
POUR ÊTRE ENTENDUS,
VOTEZ CONVERGENCE
INFIRMIÈRE !**

**OSONS ENSEMBLE !
GAGNONS ENSEMBLE !**